

**DEC190683DR06**

**Décision portant nomination de M. Juan Arocas aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne et nommant M. Alain Dereux, en qualité de directeur de l'unité ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31 janvier 2019

Considérant que M. Juan Arocas a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, **du 14 au 15 février 2013, du 21 au 22 février 2013 et du 14 au 15 mars 2013**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Juan Arocas, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée LICB, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

M. Juan Arocas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Juan Arocas est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 8 mars 2019

Le directeur de l'unité  
**Alain Dereux**

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président d'Université de  
Bourgogne  
**Muriel Sinanidès**